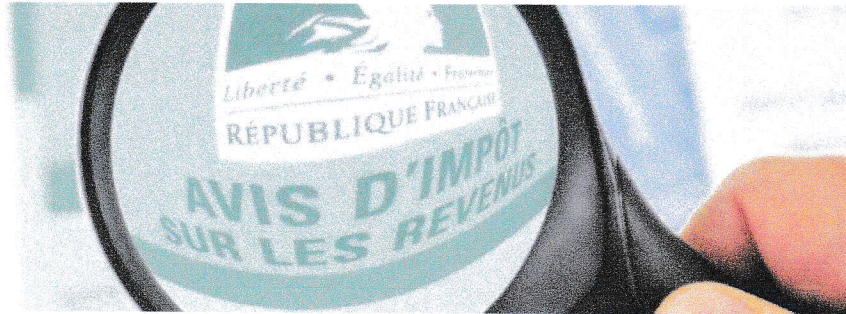


Mécomptes publics

La dramatique complexité de l'impôt sur le revenu

Quasiment impossible de le calculer soi-même, l'IR est rendu illisible pour le contribuable



Par François Ecalte

Nous devons tous bientôt déclarer nos revenus de 2016, et un peu moins de la moitié d'entre nous paiera un impôt sur ces revenus (IR). Autrefois, l'administration envoyait une brochure et une fiche de calcul facultative qui permettaient, tant bien que mal, de calculer son impôt. C'est désormais quasiment impossible. S'il existe d'autres aides sur le site des impôts (dépliants sur des cas particuliers, questions-réponses...), la "brochure pratique" de base proposée en ligne fait 382 pages et illustre la dramatique complexité de l'IR.

"La "brochure pratique" de base proposée en ligne fait 382 pages et illustre la dramatique complexité de l'IR"

Le barème, qui est au cœur de l'IR avec ses taux marginaux de 14, 30, 41 et 45 %, donne l'impression qu'un célibataire sans enfant est imposé à partir de 9 710 € (seuil de la tranche à 14 %), ce qui est faux, car la décote repousse le seuil d'imposition à 14 500 €. À l'impôt après décote s'applique désormais une réduction de 0 à 20 % selon le niveau de revenu, si bien que la vraie formule de calcul est très difficile à trouver. Au sommet du barème, le taux de 45 % est trompeur car il faut y ajouter, jusqu'à ce que le déficit public soit ramené à zéro, des contributions "exceptionnelles" de 3 ou 4 % selon le revenu. Les règles d'attribution et de plafonnement des demi-parts de quotient familial sont souvent très complexes, de même que leur articulation avec la décote et la réduction de 20 %. Il est finalement devenu quasiment impossible de calculer soi-même son impôt, et surtout de comprendre le calcul, à partir de son revenu imposable, lui-même très difficile à déterminer.

Le consentement compromis

La brochure pratique consacre 80 pages à une présentation simplifiée des modalités de détermination de l'assiette imposable par catégorie de revenus. Elles peuvent être très complexes, voire incompréhensibles, comme dans le cas des plus-values sur valeurs mobilières (s'agissant plus précisément de l'articulation entre les abattements et les reports de moins-values). Près de 100 pages concernent les réductions et crédits d'impôts. Les réductions en faveur de l'investissement immobilier font près de 30 pages à elles seules.

L'administration propose certes des simulateurs en ligne qui permettent de calculer l'impôt dû dans presque toutes les situations, mais personne ne peut plus comprendre, sans payer cher un conseiller fiscal, pourquoi cet impôt est de X euros dans telle situation et de Y euros dans telle autre situation. Le consentement à l'impôt ne peut qu'être amoindri par son illisibilité.

"Le consentement à l'impôt ne peut qu'être amoindri par son illisibilité"

C'est regrettable parce que l'impôt sur le revenu est le seul prélèvement obligatoire "citoyen" sur les ménages, au sens où il peut leur faire ressentir que les services publics et la solidarité ont un coût et que les dépenses publiques ne peuvent pas augmenter indéfiniment sans que leurs revenus en soient amputés. Encore faudrait-il qu'il soit intelligible pour assurer cette fonction de modération de notre propension à la dépense publique.

Le site www.fipéco.fr développe les analyses de François ECALLE.

Par François Ecalte

Publié le 20/04/2017

Rubriques : Mécomptes publics | Etat | Social